حزب التقدم و الاشتراكية

ⵓⵔⵓⴱⵓⵓ ⵏ ⵓⵣⵓⵓⵓ ⴷ ⵜⵏⵎⵍⵓ

Parti du Progrès et du Socialisme

5ème session

du Comité Central

RAPPORT DU BUREAU POLITIQUE

Salé, le 19 juin 2011

حزب التقدم و الاشتراكية
ⵍⵎⵓⵜⵓ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴰⵏ ⴷ ⵜⵓⵙⵙⵍⵎⵜ
Parti du Progrès et du Socialisme
29, Avenue Mohammed VI - Youssoufia - Rabat.
Tél : 05 37 75 94 64 /66/99 - Fax : 05 37 75 94 76
E-mail : maroc.pps@gmail.com - Site web : www.ppsmaroc.com

AXIONS communication
1, Rue Ghazza. Rabat
Tél / Fax : 05 37 72 09 44 • E-mail : axions.comm@yahoo.fr

Chers camarades,

Notre Comité Central se réunit dans le cadre de sa 5ème session, le lendemain du discours royal annonçant l'organisation du référendum sur le projet de la nouvelle constitution le 1er Juillet prochain. Cette session se tenant donc exactement la veille de l'enclenchement de la campagne référendaire, il a été décidé de consacrer son ordre du jour à la situation politique et constitutionnelle.

Il n'et pas vain, alors que nous sommes face à ce grand chantier de la réforme constitutionnelle, de rappeler que le P.P.S a, de tout temps, depuis sa naissance, mis la question constitutionnelle au cœur de son action militante pour l'édification d'un Etat démocratique.

L'occasion est, pour nous, de saluer nos premiers leaders ainsi que les générations de militants vaillants qui se sont succédé , qui ont lutté, dans des conditions difficiles et amères, qui ont consenti de lourds sacrifices et qui ont « blanchi sous le harnais de l'action militante » comme disait l'autre, pour accumuler les acquis démocratiques qui ont abouti à ce que nous vivons aujourd'hui : l'entreprise d'une réforme constitutionnelle profonde et globale constituant une entrée vaste vers la réalisation d'autres réformes de fond, dont nous avons grandement besoin pour bâtir le Maroc de la démocratie.

En effet, le Maroc vit au rythme d'une profonde révision constitutionnelle qui en fait, réellement, une nouvelle constitution, dans un contexte national caractérisé par ce que la dynamique de l'étape de compromis a engendré comme changements politiques et sociaux, comme challenges et défis que doit affronter notre peuple et ses forces vives, défis que le P.P.S a toujours, depuis des années, comme en témoignent sa littérature, considéré qu'il étai nécessaire de traiter partant d' « un nouveau compromis politique » en tant qu'entrée pour renforcer les processus de réforme, appréhender les mutations que connaît la société marocaine à

cette étape dont il faut s'accommoder pour consolider le Maroc de la modernité, de la démocratie et de la justice sociale, par le biais de la réalisation d'une nouvelle génération de réformes dans les différents domaines.

Le P.P.S a toujours insisté, notamment lors de son huitième congrès national, tenu il y a plus d'une année, sur le fait que les contenus constitutionnels de la nouvelle génération de réformes consistent à instaurer une véritable séparation des pouvoirs basée sur l'équilibre et la complémentarité, de manière à renforcer les attributions du gouvernement dans la gestion des politiques publiques et de tous les secteurs dont il assure le fonctionnement, à élargir les prérogatives du pouvoir législatif, à consacrer l'indépendance de la justice, tout en procédant à la constitutionnalisation des droits, des libertés, de l'égalité conformément à un référentiel universel avancé, des mécanismes de bonne gouvernance et à la reconnaissance officielle de la langue et de la culture amazighes.

Avant même l'avènement de ce qu'on appelle « le printemps arabe », le P.P.S a veillé par le biais du rapport présenté devant la 3ème session de son Comité central, réuni à Bouznika les 18 et 19 Décembre 2010 à insister, comme il l'a fait auparavant, sur la nécessité de préparer le climat de compromis nécessaire à la réalisation des réformes constitutionnelles.

Dans le contexte du mouvement revendicatif qu'a connu notre pays, lors des derniers mois, est intervenu le discours royal du 9 Mars 2011, qui a enclenché le chantier des réformes constitutionnelles, s'appuyant sur une approche avancée et audacieuse qui a fait preuve, contrairement à ce qui s'est produit dans de nombreux pays arabes, d'une grande capacité d'écoute vis-à-vis de la voix du peuple et de la société et d'une volonté ferme d'interagir avec les revendications légitimes exprimées par les

différentes forces vives de notre pays, entre autres, le mouvement du 20 Février, qui a insufflé un nouvel élan au mouvement social et politique qui s'inscrit dans le cadre d'une volonté d'édification de l'Etat démocratique moderne et effort, l'Etat de la liberté, de la dignité et de la justice sociale et qui a démontré un grand besoin, non seulement d' une nouvelle génération de réformes mais aussi d' une nouvelle génération d'acteurs politiques et d'une nouvelle qualité de l'action politique

Le discours royal ainsi que l'ambiance positive et transparente qui l'a accompagné ont ouvert la voie à un processus de concertation unique en son genre dans notre pays. En effet, pour la première fois, et contrairement aux expériences du passé, où il était confié à des experts étrangers la mission d'élaboration des textes constitutionnels, une commission consultative pour la révision de la constitution a été constituée de compétences nationales connues. Cette commission a reçu plus de 100 mémoires émanant d'organisations partisanes, syndicales, d'acteurs associatifs, de sensibilités culturelles, scientifiques, intellectuelles, de jeunesse et de l'ensemble des expressions de la société marocaine.

Parallèlement à l'œuvre de cette commission qui a reçu des consignes et des recommandations claires concernant la nécessité d'accomplir sa mission avec un esprit d'initiative créative dans le cadre de sept fondements réformateurs, un mécanisme politique a été crée auprès de cette commission. Il est constitué des responsables des instances politiques et syndicales, vu l'importance de l'adhésion des partis et des syndicats à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance constitutionnelle. Ce mécanisme politique qui a joué un rôle important dans le suivi, la concertation et l'échange au sujet du projet constitutionnel, a connu de profonds débats quant à la méthodologie et a exprimé nombre d'opinions , de propositions, de pétitions qui ont été soumises au Roi avant l'élaboration du projet de constitution

remis au membres du mécanisme politique jeudi dernier. Il est important de souligner, à ce sujet, l'importance de la constitution de ce mécanisme politique qui a englobé la grande majorité des principales expressions politiques et syndicales du peuple marocain. Cette importance réside dans le fait que la constitution de ce mécanisme témoigne de la dimension politique du chantier de la réforme constitutionnelle qui nous éloigne de l'approche techniciste étriquée qui a sévi par le passé.

Ce mécanisme n'était pas une simple chambre d'enregistrement, mais un véritable espace de débat qui a su appréhender tout ce qui préoccupe la société marocaine concernant cette question vitale. Pour preuve, sa réunion du Jeudi dernier qui a connu un débat sérieux couronné par un ensemble d'observations qui, d'un commun accord, ont été intégrées dans le projet de constitution soumis au référendum et ce, dans le cadre de l'interaction positive avec toutes les autres expressions exprimées de différentes formes dans des centaines de rencontres, de séminaires et de forums, dans les programmes télévisés, de radios et dans la presse écrite et électronique. Ainsi, nous avons vécu une époque exemplaire quant à l'appropriation par le peuple de la question constitutionnelle, à l'adhésion massive au débat profond et multiforme autour des contenus constitutionnels auxquels aspire l'ensemble des composantes du peuple marocains y compris le mouvement du 20 Février avec ses différentes sensibilités.

Dans ce contexte de dialogue national démocratique, notre parti a présenté le mémoire préliminaire approuvé par le Comité central dans le cadre de sa 4ème session, suivi et renforcé par un mémoire complémentaire, fruit d'un débat fructueux et de haute volée qu'a connu cette session de notre Comité central. Le Bureau politique a, par ailleurs, chargé, conformément aux décisions de l'organe décisionnel du parti, le Secrétaire général de présenter un ensemble d'observations objectives et de

propositions constructives, dans le cadre du mécanisme politique pour le suivi, la concertation et l'échange d'avis au sujet de la révision constitutionnelle.

Sur la base de ce qui précède et à la lumière d'un examen approfondi du texte intégral du projet de révision constitutionnelle, le Bureau Politique a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, lors d'une réunion tenue pendant toute la journée du Jeudi dernier, de se comporter positivement sur ce projet et ce, en raison de ses contenus avancés dont nous exposons certains ci-dessous.

L'élan moderniste et des droits de l'homme universellement reconnus, dans sa dimension liée au choix démocratique, de liberté, de dignité, d'équité, d'égalité des chances, d'égalité sociale, d'une vie décente est donné au prélude, dans le premier alinéa du préambule du projet de constitution, qui constitue une partie intégrante du texte constitutionnel. Ceci est porteur d'une profonde signification.

En insistant sur l'Islam comme religion de l'Etat marocain, attaché à ses constantes fédératrices, à son identité nationale, unifié par la synergie de toutes ses composantes, arabe, musulmane, amazighe, sahraouie hassanie , riche par ses affluents africains, andalous, hébreux et euro-méditerranéens, le Maroc confirme son attachement aux droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus, au choix démocratique irréversible et qui constitue l'un des fondamentaux, à la primauté des conventions internationales ratifiées par le Maroc sur le droit interne du pays et à faire de la loi l'expression suprême de la volonté de la Nation.

Le projet de la nouvelle constitution stipule que « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale » fondée sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, sur la démocratie citoyenne et participative, les principes de bonne gouvernance et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

Le projet affirme que l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat à côté de la langue arabe tout en adoptant une approche globale à la problématique linguistique et culturelle par la création d'un conseil national pour les langues et la culture marocaines.

Le projet consolide la place des partis politiques, des organisations syndicales et des acteurs de la société civile, tout en garantissant à l'opposition parlementaire le droit de s'acquitter de ses missions, stipule que les élections libres, sincères et transparentes sont la base de la légitimité de la représentation démocratique, que l'accès aux moyens d'information publics est garanti. Le texte encourage l'initiative nationale par la garantie aux citoyens du droit de présenter des propositions et des pétitions dans le domaine de la législation au sujet de questions précises, garantit le droit de participation politique aux ressortissants marocains résidant à l'étranger, l'égalité en droits et en libertés civiles, politiques, économiques, culturelles et environnementales. Une instance pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination est créée.

Le projet protège le droit à la vie et garantit la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable, la liberté de presse, le droit à l'information, les libertés de réunion, de manifestation pacifique, la liberté d'expression et d'opinion. Le projet constitutionnalise toutes les recommandations audacieuses de l'Instance d'équité et de réconciliation y compris celles relatives à la gouvernance sécuritaire, garantit la protection juridique, sociale et économique de la famille, la considération sociale et morale à tous les enfants par la création d'un conseil consultatif pour la famille et l'enfance, l'élargissement et la généralisation de la participation des jeunes au développement global par la création d'un conseil consultatif pour les jeunes et l'action associative.

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de dérives et de prévarication liées à l'abus d'exploitation de positions d'influence, de privilège, contre toutes les pratiques contraires aux principes de libre concurrence, le projet stipule la constitutionnalisation du conseil de concurrence et de l'instance nationale pour l'intégrité et la prévention et la lutte contre la corruption.

Dans le titre consacré à l'institution monarchique et qui ne fait pas mention de sacralité, il a été procédé à la séparation entre les prérogatives religieuses relatives à la commanderie des croyants confiées exclusivement au roi et les missions du roi en tant que chef d'Etat et son représentant suprême, qui exerce ces missions par dahirs par le biais des pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par le texte constitutionnel, puisque les dahirs sont contresignés par le chef du gouvernement hormis ceux stipulés dans des articles précis. Le roi est l'arbitre suprême et le conseil des ministres est l'instance institutionnelle pour l'exercice de ces attributions d'arbitrage.

Le conseil supérieur de sécurité est crée en sa qualité d'instance de concertation au sujet des stratégies de la sécurité intérieure et extérieure du pays, de gestion des situations de crise et de veille à l'institutionnalisation des clauses de la bonne gouvernance sécuritaire.

Le roi nomme le chef du gouvernement du parti qui a réalisé le premier score dans les élections des membres de la chambre des députés et sur la base des résultats de ces élections , nomme les membres du gouvernement sur la proposition du chef du gouvernement. Le roi préside le conseil des ministres et peut déléguer cette présidence au chef du gouvernement qui peut demander la réunion du conseil des ministres où s'exercent les prérogatives de l'arbitrage royal conformément à une définition précise de ces prérogatives dans le cadre de la mise en œuvre de ce qu'on appelle, dans des pratiques constitutionnelles démocratiques, « le domaine partagé ».

Le roi dispose du droit de dissoudre le parlement, alors que le chef du gouvernement dispose de celui de dissoudre la chambre des députés, le tout conformément à des conditions concertées précises. La possibilité pour le roi de proclamer l'état d'exception est limitée par la nécessité de concertation. Le parlement ne peut être dissout pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels et le projet garantit la non suspension des libertés et des droits fondamentaux stipulés par la constitution. Le roi procède à certaines nominations importantes, après leur passage par les ministres concernés et par le chef du gouvernement qui les soumet au conseil des ministres où elles sont effectuées . Face à cela, le conseil du gouvernement est constitutionnalisé et le texte stipule clairement que le gouvernement est responsable devant le parlement, Il exerce le pouvoir exécutif et œuvre, sous l'autorité du chef du gouvernement, à exécuter le programme gouvernemental et à garantir l'application des lois.

Le chef du gouvernement exerce également le pouvoir réglementaire. Il est responsable des politiques publiques, de l'administration, des établissements et des entreprises publics et le conseil du gouvernement dispose de larges attributions décisionnelles finales y compris les nominations à des postes civils, dans les administrations et les entreprises publiques et d'autres attributions délibératives qui sont soumises au conseil des ministres.

Quant au parlement qui se composee du conseil des députés et de la chambre des conseillers, les dispositions du projet de constitution stipulent qu'il exerce exclusivement le pouvoir législatif avec un grand élargissement du domaine de la loi et des mécanismes de législation et de contrôle. Le projet limite le nombre des membres de la chambre des conseillers entre 9O et 120 y compris les représentants des salariés, sachant qu'une place privilégiée est accordée au conseil des députés élu au suffrage universel direct.

Par ailleurs, le projet stipule la possibilité de la révision de la constitution par le parlement avec ses deux chambres, interdit formellement la transhumance et limite l'immunité parlementaire à l'expression des opinions.

Concernant la justice, le projet souligne qu'il s'agit d'un pouvoir judiciaire indépendant des pouvoirs législatif et exécutif, protège de toutes pressions les magistrats dans l'exercice de leurs missions, tout en considérant que tout manquement de la part du juge à ses devoirs d'indépendance et d'impartialité, constitue une faute professionnelle grave, sans préjudice des conséquences judiciaires éventuelles. Les décisions de justice sont rendues sur le seul fondement de l'application impartiale de la loi et les magistrats du parquet sont tenus de l'application du droit et doivent se conformer aux instructions écrites conformes à la loi. Le projet garantit aux magistrats le droit d'expression, en compatibilité avec leur devoir de réserve et l'éthique judiciaire.

Les dispositions du projet de nouvelle constitution garantissent l'indépendance du conseil supérieur du pouvoir judiciaire, présidé par le roi, à qui il revient d'approuver la nomination des magistrats. Le premier président de la cour suprême est le président délégué du conseil supérieur du pouvoir judiciaire à la place du ministre de la justice actuellement. Il a été également procédé à l'élargissement de la constitution du conseil qui englobe le médiateur, le président du conseil national des droits de l'homme et d'autres personnalités reconnues pour leur compétence, leur impartialité et leur probité. Le projet garantit une représentation proportionnelle des femmes juges.

Le projet garantit les droits des justiciables y compris le droit à la réparation, à la charge de l'Etat, en cas de dommages qui leur seraient causés par une erreur judiciaire, garantit les droits de la défense, la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable.

Conformément aux dispositions du projet constitutionnel, il est institué une cour constitutionnelle en remplacement du conseil constitutionnel avec l'élargissement des attributions de la cour instituée et la possibilité d'y avoir recours pour non-conformité des lois ou des décisions judiciaires à la constitution.

Le projet de constitution procède à la constitutionnalisation des régions et des collectivités territoriales de manière qui garantit le caractère décentralisé de l'Etat marocain, à la constitutionnalisation de la cour supérieure des comptes et des cours régionales, en élargissant leurs attributions et en rendant obligatoire la présentation d'un rapport annuel au roi et un exposé suivi d'un débat au parlement.

Parallèlement, les principes de bonne gouvernance, de protection des droits de l'homme, les institutions et les instances de la défense des droits, des libertés, de bonne gouvernance, de développement humain continu, de démocratie participative sont constitutionnalisées.

Il s'agit du conseil national des droits de l'homme, de l'institution de médiateur ; du conseil de la communauté marocaine à l'étranger, de l'instance chargée de la parité et de la lutte contre toutes fores de discrimination, de la haute autorité de la communication audio-visuelle, du conseil de la concurrence de l'instance nationale pour la probité et la prévention de la corruption, du conseil supérieur pour l'éducation, la formation et la recherche scientifique, le conseil consultatif pour la famille et l'enfance, le conseil consultatif pour la jeunesse et l'action associative, le conseil économique et social dont la formulation a été modifiée et qui désormais, est appelé conseil économique, social et environnemental.

Chers camarades,

Comme vous le constatez, le projet de la nouvelle constitution répond largement aux propositions de notre parti et à celles d'autres forces démocratiques progressistes qu'il enrichit dans un sens moderniste et démocratique dans bon nombre d'aspects de manière à permettre au Maroc de s'engager dans une nouvelle ère et de se mettre au diapason des Etats démocratiques, notamment en reconnaissant une séparation réelle équilibrée et fondée sur la coopération entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, et un renforcement effectif des libertés et des droits fondamentaux.

Nous sommes donc en présence d'un projet de réforme constitutionnelle profonde et globale, susceptible de nous permettre de faire un saut qualitatif vers l'édification de l'Etat démocratique moderne pour lequel notre parti a milité depuis des décennies. Cette lutte continue à côté des autres forces vives qui partagent les objectifs de notre parti et ce, conformément aux décisions de son huitième congrès national en vue de réaliser un large consensus fondé sur un nouveau compromis politique afin de mettre en œuvre le mot d'ordre de ce congrès : « une nouvelle génération de réformes... pour le Maroc de la démocratie ».

Il faut souligner que ce projet n'aurait pas été, dans sa méthodologie participative et son approche concertée, aussi avancée et aussi audacieuse sans l'interaction positive et profonde d'un roi réformateur, ouvert à l'esprit de l'époque, un roi qui a su, depuis son intronisation, comment interagir positivement avec les aspirations de réforme et les revendications légitimes des forces vives et sérieuses du pays.

Bien entendu, le sens, la pertinence des contenus de ce texte constitutionnel avancé sont tributaires de la pratique et de la mise en œuvre, de la capacité des partis politiques et des différents acteurs sociaux à les appréhender à se les approprier et à s'en convaincre. Ce qui signifie que cela exige la réalisation d'autres réformes

accompagnatrices, en particulier des réformes politiques pour faire émerger des institutions fortes, probes et capables de mettre en œuvre les dispositions du projet de nouvelle constitution.

Le Bureau politique vous appelle à interagir positivement avec ce projet, à prendre la position qu'il mérite : la position de voter en sa faveur, de se mobiliser pour entreprendre une large campagne d'explication pendant la campagne référendaire, que prépare le Bureau Politique avec de multiples activités, qui commence Mardi prochain et qui continue jusqu'à la veille du référendum.

Notre parti est donc appelé à mener cette campagne en ayant présent à l'esprit, ce qui nous attend comme batailles qui seront sans doute difficiles, notamment la bataille des élections législatives, compte tenu du facteur temps, si l'agenda dont on parle est confirmé.

Il nous faut donc, dans ce contexte, mobiliser toutes les énergies, toutes les organisations du parti, au niveau de la direction nationale, des sections locales et provinciales, des organisations parallèles, des secteurs socioprofessionnels et des élus, investir tous les moyens disponibles dans une logique partant du fait que l'aboutissement à un projet constitutionnel avancé constitue le couronnement d'une étape de lutte et le début d'une autre, qui requiert de gros efforts afin que notre pays puisse se doter d'un parlement et d'un gouvernement capables de mettre le train de cette réforme constitutionnelle sur les bons rails, sur la voie de plus de démocratie, de progrès, de modernisme vers l'édification de la société de solidarité et de justice sociale.

Nous sommes persuadés, au P.P.S, que le triomphe de cette étape militante cruciale ne sera possible comme il est souhaité que si les forces nationales, progressistes et démocratiques, qui assument une lourde responsabilité, alors même que le Maroc se trouve aux portes d'une mutation historique, parviennent à fédérer leurs efforts.

C'est pour cela que nous appelons avec force nos alliés dans la Koutla démocratique, les forces de gauche et toutes les forces vives à coordonner leurs efforts pour mener la bataille de mise en œuvre et d'opérationnalisation des dispositions de la constitution attendue, des réformes politiques l'accompagnant dans un cadre unitaire, sur la base d'alliances préalables claires, s'appuyant sur des programmes précis, dans une ambiance politique saine offrant la possibilité d'organiser des élections libres et sincères, des élections sans précédent quant à la transparence et aux mesures susceptibles de faire émerger de véritables compétences politiques au sein des institutions représentatives, dans un cadre de neutralité effective de l'administration pour écarter définitivement toutes formes de prévarication, des élections permettant d'obtenir des institutions fortes, efficientes et crédibles.

A côté de la nécessité d'agir de manière à permettre aux forces politiques d'être à la hauteur de ce tournant historique, à mettre l'appareil administratif de l'Etat effectivement au service de ce projet démocratique, il convient d'adresser un appel chaleureux à toutes les citoyennes, à tous les citoyens, afin qu'ils contribuent de manière efficiente à l'édification du Maroc nouveau par leur participation intense et agissante dans le processus d'émergence d'institutions constitutionnelles à même de mettre en œuvre les programmes de développement qui assurent à notre pays les conditions du progrès, de la vie décente dans la perspective de réaliser la justice sociale espérée.

Ce sera certainement l'entrée adéquate pour relever les défis économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'affronte notre pays.

Dans cette optique, le vote favorable au projet de la nouvelle constitution est un vote pour l'appropriation de l'outil efficient pour aller de l'avant vers la réalisation du projet sociétal que porte notre parti depuis des dizaines d'années, le projet d'édification

du Maroc démocratique, moderniste, le Maroc de la liberté, de la dignité et de la justice sociale.

Permettez-moi, chers camarades, de m'adresser à chacune et à chacun d'entre vous pour inciter tout le monde à œuvrer avec l'esprit d'initiative , de créativité et d'assiduité en vue de faire de la campagne référendaire qui commence demain, une occasion pour élargir le cercle de la communication de masse de notre parti avec nos concitoyennes et concitoyens afin d'expliquer la position du parti, de mobiliser ses différentes instances de façon à assurer une large participation populaire à l'échéance nationale importante du 1er Juillet.

Je vous remercie de votre aimable attention, et béni soit votre choix dont je ne doute point qu'il sera un choix à la hauteur de la conjoncture politique décisive que vit notre pays à cet instant historique sans précédent.

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME DANS SA SESSION CONSACREE A L'EXAMEN DU PROJET DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Le Comité Central du Parti du Progrès et du Socialisme, s'est réuni le 19/06/2011, dans le cadre d'une session consacrée à l'examen du projet de la nouvelle constitution du Royaume, soumis au référendum populaire le 1er Juillet 2011.
Après avoir examiné, dans une ambiance caractérisée par un débat hautement profond et responsable, le projet du texte constitutionnel, la méthodologie adoptée pour son élaboration, marquée par une implication large et effective de toutes les expressions de la société, de ses organisations politiques, syndicales et associatives,
après avoir passé en revue les revendications exprimées par le P.P.S depuis des décennies, concernant les réformes constitutionnelles, les propositions qu'il a faites à ce sujet, notamment lors de son huitième congrès national, les deux mémoires qu'il a présentés à la commission consultative pour la révision de la constitution,
après avoir rappelé les revendications et les luttes de toutes les forces démocratiques et modernistes, politiques, syndicales et associatives pour instaurer une constitution démocratique digne du Maroc de la nouvelle ère, du projet de société démocratique et moderniste dans lequel s'est engagé le roi depuis le début de cette ère, en harmonie avec les forces démocratiques et modernistes dans notre pays et avec les aspirations de notre peuple,
en s'appuyant sur le référentiel intellectuel et politique du parti qu'il a accumulé le long de décennies de lutte politique et particulièrement depuis 1966, quand il adopté sa ligne politique fondée sur la lutte démocratique, populaire et institutionnelle, ligne renforcée et développée par des efforts intellectuels, des initiatives créatives compris dans les thèses de ses congrès nationaux et concrétisés par sa pratique politique,
compte tenu de l'appel contenu dans la résolution générale du huitième congrès de notre parti quant à la nécessité et à l'im-

portance de parvenir à un large consensus autour d'une nouvelle génération de réformes y compris la réforme constitutionnelle, après s'être arrêté sur les contenus avancés du projet de la nouvelle constitution qui en font une constitution démocratique et moderne, vu les dispositions qui développent concrètement le système de gouvernance, garantissent les libertés, les droits civils , politiques, économiques, sociaux et culturels, insistent sur la démocratie participative et citoyenne. Entre autres dispositions, nous en rappelons quelques unes :

- La reconnaissance des composantes véritables de l'identité nationale du Maroc, notamment la composante amazighe et d'autres composantes et effluents , l'intégration du choix démocratique parmi les fondements de la Nation, la consolidation du principe d'égalité et de parité, l'interdiction de toutes formes de discrimination, la reconnaissance des droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus et la primauté des traités et conventions ratifiés par le Maroc.
- La stipulation de la nature parlementaire, constitutionnelle, sociale et démocratique de la monarchie,
- Une séparation réelle des pouvoirs, leur équilibre et leur complémentarité, une définition claire des attributions et des missions, des attributions exécutives effectives au profit du gouvernement et du chef du gouvernement, responsables exclusivement devant le parlement dont dépend la constitution du gouvernement, l'élargissement des attributions du parlement en matière de législation, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques , la révision du rôle et de la composition de la chambre des conseillers, la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, la promulgation de la justice en pouvoir indépendant, la constitutionnalisation des droits de l'opposition, la constitutionnalisation de la langue amazighe, du système des droits de l'homme, des mécanismes et des instances de parité, de bonne gouvernance, de

développement économique , social et culturel, la place et l'importance des partis politiques, l'interdiction de la transhumance parlementaire et la reconnaissance du rôle de la société civile.

Le Comité Central, après avoir approuvé, à l'unanimité, le rapport du Bureau Politique présenté par le Secrétaire général, au sujet du projet de la nouvelle constitution, exprime son appréciation positive du projet de texte constitutionnel soumis au référendum populaire le 1er Juillet 2011 et appelle à voter en sa faveur,

1) exprime la poursuite par le P.P.S de la lutte pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation des contenus de la nouvelle constitution dans le cadre de son action permanente pour l'instauration de l'Etat de droit, des libertés , de la justice sociale et de tous les éléments nécessaires à l'édification de la société démocratique, moderniste auquel aspire notre parti et l'ensemble des forces vives et démocratiques du peuple.

2) Confirme que le nouveau document qui ouvre une nouvelle ère constitutionnelle, place notre pays à l'horizon d'une monarchie parlementaire et prépare de manière solide l'édification d'un Etat fort, moderne, démocratique et constitue une entrée pour des reformes politiques profondes susceptibles de concrétiser les contenus constitutionnels dans la vie politique et dans tous les aspects de la vie publique, d'instaurer une vie politique saine, de faire émerger de nouvelles élites locales, régionales et nationales à la hauteur des ambitions et des horizons qu'ouvre la nouvelle constitution,

3) appelle à poursuivre les réformes avec le même esprit positif et participatif qui a caractérisé l'élaboration du projet de constitution et à agir de manière à réaliser une nouvelle génération de

réformes avec leurs entrées politiques, économiques, sociales et culturelles, à moraliser la vie publique, dans le cadre d'un nouveau compromis politique, comme l'a mentionné la thèse politique de notre huitième congrès national.

4) adresse un appel à la Koutla démocratique, à l'ensemble des composantes de la gauche, aux forces progressistes et démocratiques pour appréhender l'importance de l'étape historique que nous vivons, agir de manière à unifier leurs rangs en vue d'affronter, en commun, les prochaines échéances, et déclarer cette alliance, son programme et ses composantes avant ces échéances.

5) Le Comité Central du P.P.S, en annonçant sa position consistant à voter en faveur du projet de constitution soumis au référendum, appelle toutes les militantes et tous les militants du parti, tous ses sympathisants parmi les citoyennes et les citoyens à une entière mobilisation pour inciter toutes les composantes du peuple marocain à adhérer positivement à cet instant historique que vit notre patrie et ce, en se rendant massivement aux urnes et à voter «oui» à la nouvelle constitution afin que notre pays puisse réaliser un changement profond, serein, dans la stabilité au service de notre patrie et de notre peuple.

Salé le 19 Juin 2011